

20 SOCIÉTÉ

PUBLICATION Le 23e volume des «Documents diplomatiques suisses» sort de presse. Il est dédié aux années 1964-1966 et s'accompagne d'un site internet.

Outils pour voguer dans l'actualité

JEAN-LUC WENGER

Dans ces années-là, l'armée suisse n'avait pas encore renoncé à se doter de l'arme nucléaire. L'Allemagne se plaignait déjà de l'évasion fiscale vers les banques helvètes et le Conseil fédéral hésitait à collaborer à un fonds européen destiné à la reconstruction de la Grèce.

Le 23e volume des «Documents diplomatiques suisses» (DDS) vient de sortir de presse et recoupe la période 1964-1966. Pour l'équipe d'historiens chargés de sa publication, cette naissance couronne un travail de longue haleine. Pour le lecteur, cela représente une somme à feuilleter et le plaisir de farfouiller parmi les télégrammes, les correspondances et autres circulaires autrefois confidentiels.

Bourré de références et d'index, ce bel objet-livre renvoie à un site internet extrêmement riche (www.dodis.ch). Lors du vernissage, mardi soir aux Archives fédérales à Berne, Hans Ulrich Jost, président de la commission pour la publication des DDS a rappelé que l'aventure des débuts s'est transformée en entreprise. Depuis le premier volume, édité en 1979, les DDS ont publié 22 000 pages, soit 10 000 documents.

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne, Hans Ulrich Jost provoque la question: «A quoi ça sert?» Il répond lui-même: «Nous sommes au service de la recherche et nous la stimulons grâce à nos approches multiples.» Il complète:



En novembre 1964, les conseillers fédéraux Friedrich Traugott Wahlen (à gauche) et Hans Schaffner assistaient à la Conférence des ministres de l'AELE à Genève. Dans ce volume des «Documents diplomatiques», on trouve des problèmes récurrents: migration, questions fiscales... SP-ARCHIVES FÉDÉRALES

«En aucun cas nous ne sommes les porte-parole du DFAE».

Afrique du Sud

Les archives sont consultables après 30 ans (50 ans pour les dossiers sur les personnes), mais le Conseil fédéral peut prolonger cette protection. Ce qui est le cas de la relation Suisse-Afrique du Sud sous l'apartheid, même si le débat se poursuit au Parlement. Après le massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud,

le 21 mars 1960, les membres de l'ONU ont imposé, dès 1963, un embargo sur les exportations d'armes que la Suisse ne suivra pas.

Si l'économie semble souvent dicter les choix diplomatiques, l'aide au développement apparaît dans les documents à cette période. Elle occupe une dizaine de personnes à ses débuts. En 1961, s'était achevée «l'ère Max Petitpierre». Sous la houlette du conseiller fédéral en charge de la

diplomatie suisse depuis 1945, la politique étrangère de la Suisse avait pris son essor.

Comme le souligne Hans Ulrich Jost: «On garde cette image, d'un Palais fédéral flottant sur un îlot. Elle date pourtant de la Première Guerre mondiale. Et même si certains «patriotes» se replient sur la vie intérieure, la réalité est bien différente.»

Le 10 août 1964, l'accord relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse est signé. Mais

son application, le regroupe-ment familial notamment, pose encore de nombreuses questions. La fameuse phrase de Max Frisch: «Ils voulaient des bras et ils eurent des hommes», résume l'époque. En avril 1966, on lit, par exemple, le procès-verbal d'une réunion d'experts de très haut niveau. «Si la femme italienne est chef de famille et travaille en Suisse, ses enfants mineurs doivent pouvoir la rejoindre», avance la délégation transalpine. «Oui,

pour autant qu'elle ait la puissance paternelle sur ses enfants», rétorquent les Helvètes. Le manque de logements pour les travailleurs ou la scolarisation des enfants inquiètent les Italiens. On remarque que les Suisses reportent volontiers la responsabilité sur les cantons.

Parmi les plus riches

Cet accord sera critiqué par crainte de la «surpopulation étrangère», ce qui entraînera une montée de la xénophobie pour aboutir aux «années Schwarzenbach». Parallèlement, d'autres pays (l'Espagne, la Grèce et la Yougoslavie) souhaitent un traitement équitable de leurs ressortissants.

Dans ces années-là, la place financière croît rapidement. La Suisse entre comme observatrice Club des dix du FMI, soit les dix pays les plus riches du monde.

On trouve aussi des anecdotes sympathiques dans ce volume des DDS, paru aux éditions Chronos: à Moscou, l'ambassadeur de Suisse, August R. Lindt, s'entretient en décembre 1966 avec son homologue nord-coréen. Dans une lettre adressée à Berne, il écrit: «J'ai reçu aujourd'hui l'ambassadeur Kim Ben Dik. D'un air méditatif, il a regardé à travers le verre de kirsch que je lui ai servi et a prononcé les paroles suivantes: «Cette boisson est pure et limpide comme la politique suisse.»

INFO

Plus de renseignements sur:
www.dodis.ch